Commission médicale d'établissement centrale de l'AP-HP

Groupe des internes et des résidents à diplôme étranger Réunion du 19 octobre 2015

Présents:

Philippe Arnaud, Laure Barrouillet, Thibaut Chapron, Thierry Chinet, Vincent Gajdos, Jules Gregory, Philippe Hardy, Fabienne Lecieux, Stefan Neraal, Benoît Plaud, et Jean-Yves Artigou

Excusés:

Olivier Hélènon, Gwenn Pichon-Naudé.

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 15 juin 2015

Le compte rendu est adopté.

2. L'interne en anesthésie - réanimation : difficultés et prévisions démographiques

Benoît Plaud, coordonnateur, présente sa discipline au moyen du diaporama figurant en annexe 1.

Cinquante quatre postes supplémentaires d'internes DES ont été ouverts lors de la commission de répartition qui vient de se tenir pour le semestre de novembre 2015 dont 25 postes à l'AP-HP.

Le choix des internes vient de se terminer laissant 25 postes non pourvus : 10 à l'AP-HP, 15 en dehors.

Les prévisions démographiques doivent en particulier tenir compte d'un important départ en retraite dans les 5 ans à venir : environ un tiers des praticiens hospitaliers et 40 % des universitaires de l'AP-HP seront concernés.

Environ 40 % des internes du DES d'anesthésie réanimation font ensuite un clinicat.

La concurrence est très rude de la part des CH et des établissements privés, offrant des revenus financiers supérieurs et des conditions de travail très attractives.

Philippe Hardy insiste sur l'importance majeure des anesthésistes dans l'activité des blocs opératoires et une solution pour rendre plus attractive l'AP-HP lui semble être de regrouper les activités en gros centres, ayant une forte activité chirurgicale permettant d'optimiser les conditions de travail et de fidéliser les internes puis chefs de clinique au sein de notre institution.

Pour Jules Grégory, s'appuyant sur une enquête effectuée auprès des internes, l'attractivité de l'AP-HP pour les internes repose sur la valorisation du métier, la formation d'excellence que notre institution dispense.

L'augmentation du nombre de postes en post-internat permet de conserver à l'AP-HP ces jeunes médecins. S'il ne faut pas espérer une augmentation du nombre des postes de chef de clinique, en revanche, des créations de postes d'assistants spécialistes paraît plus réaliste (Thierry Chinet).

L'attractivité à l'AP-HP est perturbée par l'importance des taches administratives (Philippe Arnaud).

Dans les services de l'AP-HP, le repos de sécurité est appliqué partout et le décret du 26 février relatif au temps de travail des internes ne pose pas de problème d'application en anesthésie puisqu'il s'agit de travail posté.

Toutefois, Benoît Plaud estime que l'application du décret entraîne une diminution d'environ 6 mois du temps de formation sur la totalité du cursus de l'interne.

3. Capacités d'accueil et de formation des services selon les spécialités : situation actuelle et prévisions

Jean-Yves Artigou rappelle les données d'une enquête effectuée en juin 2013 : tous les coordonnateurs avaient été contactés pour répondre à deux questions : le nombre de postes nécessaires à ouvrir pour la période 2014-2017 et l'estimation de la réserve de postes qu'il est possible d'ouvrir dans les services de l'AP-HP en dehors de toute considération budgétaire et en ne tenant compte que des seules considérations pédagogiques.

À cette deuxième question, les réponses des coordonnateurs oscillaient entre 10 à 20 % de postes supplémentaires possibles, selon les disciplines.

Depuis deux ans, de nombreux postes ont été ouverts, notamment en spécialités médicales, et certaines disciplines arrivent à la limite des possibilités d'accueil : la radiothérapie par exemple.

Une nouvelle enquête est nécessaire. Les coordonnateurs seront à nouveau contactés en leur demandant d'actualiser leur estimation de la réserve de formation exprimée en nombre de postes supplémentaires.

4. Conséquences du décret fixant le temps de travail des internes

Ce point a fait l'objet d'une présentation en CME le 13 octobre (J.-Y. Artigou). Le diaporama figure en annexe 2.

Stephan Neraal, s'appuyant sur une enquête qu'il vient d'effectuer pour la médecine générale, estime que ce décret est pris en compte dans deux tiers des services de l'Île-de-France et dans trois quart des services pour l'AP-HP.

5. Médecine du travail pour les internes : point sur la mise en place des mesures décidées

La CME a acté les mesures proposées (présentation en CME du 12 mai 2015) avec en particulier la mise en place d'une médecine du travail effective pour tous les internes entrants dans le cursus à partir de novembre 2015.

Fabienne Lecieux attire l'attention du groupe sur l'incapacité actuelle d'absorber en médecine du travail ces nouveaux internes par déficit en médecins du travail.

Le groupe des internes insiste pour que cette consultation de médecine du travail soit effective dès la rentrée prochaine, observant qu'il s'agit d'une visite prévue par la loi dont l'importance a été à nouveau rappelée en CME le 12 mai 2015.

6. Bilan des commissions de répartition pour le semestre d'hiver

Celui-ci a fait l'objet d'un point en CME du 13 octobre : annexe 2.

Le choix des internes vient de se terminer : pour l'AP-HP, il reste 82 postes non pris en spécialités médicales, 14 en chirurgie, 1 en psychiatrie, 7 en médecine du travail, 36 en pharmacie, 7 en odontologie, 7 en biochimie, 8 postes en médecine générale.

7. Jury de sélection des résidents du Collège de médecine : calendrier

Le calendrier a été précisé, légèrement anticipé par rapport aux années précédentes de façon à être en phase avec les autres procédures : celle du DFMS notamment. Les candidats remplissent un dossier disponible sur le site internet du CMHP qui précise toutes les données nécessaires ainsi que le calendrier précis.

8. Jury de sélection des inter-CHU : calendrier

La procédure est désormais bien rodée depuis deux semestres maintenant.

Le jury se tiendra début janvier 2016 avec examen des dossiers pour les internes entrants et audition de tous les candidats pour les internes sortants.

9. Adresses électroniques des internes

Laure Barrouillet regrette que les adresses électroniques dont sont dotés les internes ne soient pas utilisées.

Le groupe évoque la confidentialité des données qui transitent par les sites, avec des renseignements portant sur les patients que l'échange intra-AP-HP peut autoriser, constituant un élément attractif pour les internes.

10. La réforme du troisième cycle

Jules Grégory précise que les nouvelles dispositions qui devaient s'appliquer dès la rentrée 2017 sont reportées à 2018. La réflexion se prolonge, placée sous la responsabilité de Benoît Schlemmer.

Parmi les éléments nouveaux, la création de deux DES : médecine d'urgence et gériatrie.

Prochaine réunion du groupe : Lundi 14 décembre 2015 à 17 heures Salle 119

Le 21 octobre 2015

P^r **Jean-Yves Artigou** *Président du groupe CME des internes*